

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 24 MARS 2022 à 18h00

Date de convocation : 17 MARS 2022

Délibération
N°C2022_96

Membres en exercice :	76
Votants :	66
Suffrages exprimés :	66
Pour :	66
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DELFOUR Grégory ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FAURE Lydie ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; RENAULT Régine ; RIVEL Jean-Luc ; VICO Alain

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération C2022_48 à C2022_59) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2022_41) ; MONTAGNIER André-Luc (délibération C2022_48 à C2022_59) ; MOULY Didier (délibération C2022_48 à C2022_59) ; JULES Jean-Claude (délibération C2022_41) ; PY Michel (délibération C2022_41) ; VERGNES Magali (délibération C2022_94)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; PECH Olivier ; RAPINAT Evelyne ; THIVENT Viviane ;

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2022_47 et à partir de la délibération C2022_60) ; HERNANDEZ (à partir de la délibération C2022_48) ; JULES Jean-Claude (à partir de la délibération C2022_42) ; MONTAGNIER André-Luc (jusqu'à la délibération C2022_47 et à partir de la délibération C2022_60) ; PY Michel (à partir de la délibération C2022_42) ; VERGNES Magali (jusqu'à la délibération C2022_53 et à partir de la délibération C2022_55)

Nomenclature Etat : Finances locales – Fiscalité

OBJET : Développement économique – INNOVEUM - Fixation des redevances pour les entreprises hébergées au sein de la pépinière pour 2022

Les élus du Grand Narbonne ont souhaité doter leur territoire d'un réel parcours de l'entrepreneur et d'outils de développement économique pour les chefs d'entreprises. Trois pépinières apportent cette offre d'accompagnement aux entreprises et porteurs de projet du territoire dont INNOVEUM.

N°C2022_96

Cette pépinière située au cœur du Parc Méditerranéen de l'Innovation accueille des projets à dimension majoritairement technologique ou en lien avec la recherche. Totalement complémentaire de l'offre proposée par les deux autres pépinières EOLE et NUCLEUM tournées vers les services aux entreprises et aux personnes ainsi que vers les métiers de l'artisanat, cette pépinière est un maillon indispensable dans le choix proposé aux porteurs de projet et entreprises.

L'animation et la gestion d'INNOVEUM est confiée depuis 2015 au groupement Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude (CMA) dans le cadre d'une délégation de service public qui a pris fin au 31/12/2020, puis d'un marché d'un an, se terminant au 31/12/2021. Un nouveau marché d'un an renouvelable deux fois a été confié au groupement Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude (CMA) à compter du 1er janvier 2022. Dans ce cadre, il convient de fixer les redevances pour les entreprises hébergées au sein de la pépinière pour l'année 2022. Ces tarifs seront applicables à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Les redevances seront encaissées par la régie de recettes d'INESS.

Il est proposé les montants de redevances suivants :

- Pour la partie pépinière d'entreprises :
 - Les 23 premiers mois d'accompagnement : 10 € HT/m² soit 12€ TTC/m²
 - 12 mois suivants : 12€ HT/m² soit 14,40€ TTC/m²
 - 12 mois supplémentaires : 16€ HT/m² soit 19,20€ TTC/m²
- Pour la partie hôtel d'entreprises :
 - Les 23 premiers mois : 16€ HT/m² soit 19,20 € TTC/m²
 - 12 mois suivants : 18€ HT/m² soit 21,60€ TTC/m²
 - 12 mois supplémentaires : 24€ HT/m² soit 28,80€ TTC/m²

Ces tarifs seront applicables à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver les tarifs des redevances de la pépinière INNOVEUM tels que ci-précisés pour l'année 2022,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : 4/4/2022
et de sa publication
le : 4/4/2022

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

